



## FOCUS : Protection des données

> Depuis janvier 2022, le réseau CANCEVIH a débuté les démarches de mise en conformité de sa base de données avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Une nouvelle base de données **certifiée HDS** (Hébergement des Données de Santé) sera prête avant la fin de l'année 2023.

> Sur les instructions de la CNIL et afin de pouvoir continuer à disposer des données de santé dans l'**objectif d'études clinico-biologiques et épidémiologiques dans le domaine du Cancer et du VIH**, les patients devront désormais signer un consentement et une convention devra être établie avec chaque centre. Le Réseau CANCEVIH mettra également à disposition des patients une page spécifique sur son site internet ([www.cancervih.org](http://www.cancervih.org)) en cas de retrait de consentement.

**Le Réseau CANCEVIH continue sa mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**



**Réseau Expert National pour les patients infectés par le VIH et atteints de cancer**  
[www.cancervih.org](http://www.cancervih.org)

